

Ville de Landivisiau - Séance du 8 novembre 2018 - n° 2018/413

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU (C.C.P.L.) - FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNEE 2018

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil communautaire, réuni le 29 mars 2016, a autorisé le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à créer un fonds de concours pour les communes membres de l'E.P.C.I.

CONSIDERANT que le fonds de concours maximum attribué à chaque commune correspond à 30 % du coût d'un ou plusieurs investissements et le montant individualisé pour chaque commune est plafonné et fixé par délibération du Conseil communautaire sur la base des critères de la Dotation de Solidarité Communautaire amputée de 10 % du foncier bâti communal des zones d'activités communautaires,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 22 mai 2018, le Conseil communautaire a validé la répartition des fonds de concours pour l'année 2018,

CONSIDERANT que, pour l'année 2018, il est proposé au Conseil municipal de solliciter le versement de ce fonds pour les travaux de réhabilitation des trottoirs de l'avenue Foch (de la place Jeanne d'Arc à l'allée de la Croix), selon le tableau de financement suivant :

Dépenses (H.T.)	Financement
Réhabilitation trottoirs de l'avenue Foch 165 468.50 €	Budget général de la commune..... 135 848.13 €
	Fonds de concours C.C.P.L..... 29 620.37 € montant individualisé - délibération du Conseil communautaire n° 2018-05-32

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 22 octobre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE :

- la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2018 et son dispositif ;
- le montant maximum attribué à la commune, soit 29 620.37 € ;

SOLLICITE le versement de ce fonds pour une opération de voirie selon le tableau de financement ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 novembre 2018.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 13 NOV. 2018

Et de la publication, le 13 NOV. 2018

Fait à Landivisiau, le 13 NOV. 2018

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

